MES ENGAGEMENTS / CHARTE TSO

La charte du professionnel TSO

Dix engagements personnels pour des prestations vérifiables. Cette charte sera signée avec les règles définitives, avant toute attribution.

01 Je justifie mes compétences
Je fournis les certifications, diplômes et autres justificatifs nécessaires à mes missions.

02 Je suis correctement assuré
Je vérifie que mon activité et mon rôle sont couverts pendant toute la durée du label.

03 Je réalise réellement les missions déclarées
Je rends identifiables les personnes qui visitent, analysent et signent. Aucune signature de complaisance.

04 Je travaille selon le dispositif TSO évalué
Je relie mon identité, le lieu, la date, les constats et le rapport. Je conserve des preuves vérifiables et signale toute modification importante du dispositif.

05 Je reste indépendant
Je déclare mes liens et refuse toute pression visant à modifier mes conclusions.

06 Je maintiens mes connaissances
Je suis les évolutions réglementaires et j'adapte mes pratiques.

07 Je surveille mon matériel
Je réalise les vérifications, étalonnages et opérations de maintenance nécessaires à son usage.

08 Je protège et informe mon client
Je protège ses données, explique les limites de ma mission et signale les dangers constatés.

09 Je démontre la fiabilité de mes moyens
Je présente des exemples réels, explique les limites de mes outils, coopère aux contrôles et corrige les écarts.

10 Je respecte la décision du comité FED
Je n'utilise le label que pour les activités admises et pendant sa validité. Je cesse son usage après suspension, retrait ou expiration.

Nom et prénom : _____

Label et activités demandés : _____

Règlement reçu et version : _____

Date : _____ Signature : _____

Signer la charte ne suffit pas à obtenir le label. La signature intervient avec les règles définitives.

Adhésion FED et modalités TSO

Mise à jour du 3 novembre 2026 • Version 0.9

En choisissant la démarche TSO, le professionnel s'engage à partager et à mettre en pratique les valeurs défendues par FED Experts : rigueur professionnelle, transparence, traçabilité des interventions, sécurité et capacité à justifier son travail.

L'adhésion personnelle à FED Experts est incluse dans l'offre de labellisation, sans cotisation supplémentaire. Cette adhésion exprime l'appartenance à une communauté engagée dans la fiabilité des prestations et la confiance des clients. Elle ne constitue pas un simple avantage tarifaire.

Un engagement personnel dans la fédération

Je partage les valeurs de FED Experts et m'engage à les mettre en pratique dans mes missions. Je comprends que l'adhésion personnelle est incluse dans l'offre TSO et que l'adhésion seule ne donne aucun droit au label ou à son logo.

Acceptation lors de la candidature définitive

À compléter uniquement après remise des documents applicables. La signature de la présente charte ne vaut pas décision d'admission ou attribution du label.

☐ Je reconnais avoir reçu et accepter les statuts de FED Experts.

Version et date des statuts remis : _____

☐ Je reconnais avoir reçu et accepter la charte et les conditions TSO adoptées.

Version des conditions, tarif et durée acceptés : _____

Nom et prénom : _____

Date et signature : _____

Tarifs retenus : premier label 240 €, adhésion personnelle FED incluse ; renouvellement annuel 120 € ; label supplémentaire dans le même dossier 120 €. Validité du label : 12 mois. Paiement de l'intégralité en une seule fois, uniquement après décision favorable du comité FED. Aucun paiement au dépôt du dossier ni en cas de refus. Le régime fiscal applicable sera précisé sur les documents de facturation avant engagement.